



CHANGER D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE : DEVIS ET ENTRETIEN (CH 08)

Quels sont les éléments indispensables à demander dans le devis ?

1. LES ELEMENTS A REPENDRE DANS UN DEVIS

1.1. UNE COMBINAISON CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE ?

Dans un premier temps, il faut décider si la chaudière produira ou non l'eau chaude sanitaire. Le choix portera donc sur une chaudière combinée, un boiler séparé ou un chauffe-eau.

1.2. LE CHOIX DE LA CHAUDIERE

Lorsqu'une chaudière a plus de 15 ou 20 ans, il faut certainement envisager de la remplacer par une chaudière plus moderne consommant beaucoup moins d'énergie et émettant aussi moins de polluants atmosphériques.

Le choix de la chaudière tiendra compte de plusieurs éléments : volume à chauffer, puissance nécessaire, type de combustible possible, type de combustion, question des énergies renouvelables, corps de chauffe disponibles, etc.

1.3. LA REGULATION OPTIMALE DE L'INSTALLATION

La technologie de la chaudière même est très importante pour l'aspect « économie d'énergie » du système de chauffage. L'autre partie importante est la façon dont toute l'installation de chauffage est pilotée.

Il faut également opter pour un système de régulation pour la nouvelle installation : type de thermostat, nombre de zones à réguler, vannes thermostatiques, opportunité d'une sonde extérieure, etc. Lorsque tous ces points ont été discutés avec un installateur agréé, celui-ci peut alors établir un cahier des charges et un prix.

2. L'ENTRETIEN

Il est recommandé de signer un contrat d'entretien annuel avec un installateur agréé au moment de la commande de la nouvelle installation.

L'installateur devra entretenir l'installation annuellement, moyennant un montant déterminé à l'avance. Il doit entretenir la chaudière et le brûleur et veiller au ramonage de la cheminée.

La cheminée d'une chaudière au mazout doit obligatoirement être ramonée tous les ans et il est conseillé de faire l'examen tous les deux ans pour une chaudière au gaz.

3. PLUS D'INFOS

Consultez nos info-fiches sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour lire nos conseils.

Bruxelles Environnement - IBGE
Service Info Environnement
www.bruxellesenvironnement.be
Tél. : 02/ 775 75 75

**ABEA, Agence bruxelloise
de l'énergie**
www.curbain.be
Tél. : 02/ 512 86 19

APERe asbl
www.bruxelles-renouvelable.be
Tél. : 02/ 218 78 99

